

CAHIERS DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1987-1988

1 PROGRAMMES ET COURS DE DIPLOME
D'ÉTUDES COLLÉGIALES

SUPPLÉMENT

Dépôt légal: quatrième trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN: 2-550-18017-8

PRÉSENTATION

Cette publication complète le volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1987-1988. En effet, plusieurs créations, mises à jour ou suppressions de programmes et de disciplines prenant effet à l'automne 1987 doivent s'ajouter aux dispositions du même genre déjà annoncées au volume 1 paru au printemps 1987.

Ce document contient le même type d'information que celle qui se retrouve au volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1987-1988.

Nous vous saurions gré de signaler toute erreur, omission ou commentaire au responsable des Cahiers de l'enseignement collégial, Service des affaires étudiantes de la Direction générale de l'enseignement collégial en composant le numéro de téléphone (418) 646-4485.

Octobre 1987

TABLE DES MATIÈRES

1. Modifications à apporter au Volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1987-1988
2. Contenus à supprimer au Volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1987-1988
3. Contenus à ajouter au Volume 1 des Cahiers de l'enseignement collégial 1987-1988

1. MODIFICATIONS À APPORTER AU VOLUME 1 DES CAHIERS DE
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1987-1988

- . Ajouter à la discipline 101 BIOLOGIE, le cours
101-902-86 LE CORPS HUMAIN I 4-2-4 3 1/3
- . Modifier le nombre d'unités au programme 160.02
Techniques d'audioprothèse pour lire 86 unités
- . Modifier le nombre d'unités au programme 210.03
Techniques de chimie-biologie pour lire 90 2/3
unités
- . Modifier le nombre d'unités au programme 241.06
Techniques de génie mécanique pour lire 91 uni-
tés
- . Modifier le nombre d'unités au programme 271.01
Géologie appliquée pour lire 90 2/3 unités
- . Modifier le nombre d'unités au programme 271.02
Exploitation pour lire 91 unités
- . Modifier le nombre d'unités au programme 271.03
Minéralurgie pour lire 90 unités
- . Modifier le nombre d'unités au programme 410.01
Marketing pour lire 84 unités
- . Modifier le nombre d'unités au programme 410.02
Personnel pour lire 85 2/3 unités

- . Modifier le nombre d'unités au programme 410.03
Finance pour lire 85 1/3 unités
- . Modifier le nombre d'unités au programme 410.05
Assurance-vie pour lire 86 unités
- . Modifier le nombre d'unités au programme 410.07
Transport pour lire 85 2/3 unités
- . Modifier le nombre d'unités au programme 410.15
Assurances générales pour lire 85 2/3 unités
- . Ajouter les inscriptions qui suivent à la Section
"Cours de service et cours complémentaires
destinés aux élèves des autres programmes"

du secteur professionnel "243.00 Electrotechnique"

243-915-87	Introduction aux circuits électroniques des ordinateurs	1-2-3
243-920-82	Circuits électroniques	2-2-2
243-930-87	Systèmes de communications électroniques	1-2-3
243-984-87	Reproduction audio	1-2-3

du secteur professionnel "271.00 Technologie
minérale"

271-114-85	Initiation et terminologie	3-0-3
------------	----------------------------	-------

du secteur professionnel "410.00 Techniques ad-
ministratives"

410-158-85	Utilisation de logiciels et progiciels généraux de gestion	2-2-3
410-160-85	Choix de logiciels de gestion et des équipements	1-1-2

2. CONTENUS À SUPPRIMER AU VOLUME 1 DES CAHIERS DE
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1987-1988

Programmes et/ou secteurs professionnels	Titre	
112.01	Techniques d'acupuncture (programme expérimental)	(1985)
142.02	Techniques de médecine nucléaire	(1980)
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	(1984)
153.06	Techniques de productions végétales	(1987)
153.08	Techniques des sols	(1987)
222.01	Techniques d'aménagement du territoire (programme expérimental)	(1985)
233.01	Techniques du meuble et et du bois ouvré (programme expérimental)	(1986)
243.00	Electrotechnique Tronc commun des programmes	
243.02	Instrumentation et et contrôle	(1984)
271.00	Technologie minérale Tronc commun des programmes	
384.01	Techniques de recherche, enquête et sondage	(1985)
410.00	Techniques administratives Tronc commun des programmes	
413.01	Administration et et coopération	(1984)

3.

CONTENUS À AJOUTER AU VOLUME 1 DES CAHIERS DE
L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL 1987-1988

Programmes et/ou secteurs professionnels	Titre	
112.01	Techniques d'acupuncture (programme expérimental)	(1987)
142.02	Techniques de médecine nucléaire	(1987)
152.03	Gestion et exploitation d'entreprise agricole	(1987)
153.06	Techniques de productions végétales	(1987)
153.08	Techniques des sols	(1987)
222.01	Techniques d'aménagement du territoire (programme expérimental)	(1987)
233.01	Techniques du meuble et du bois ouvré (programme expérimental)	(1987)
243.00	Electrotechnique Tronc commun des programmes	
243.02	Instrumentation et et contrôle	(1987)
271.00	Technologie minérale Tronc commun des programmes	
384.01	Techniques de recherche, enquête et sondage	(1987)
410.00	Techniques administratives Tronc commun des programmes	
413.01	Administration et et coopération	(1987)

Secteur professionnel:
112.00 ACUPUNCTURE

112.01 Techniques d'acupuncture (1987)
(programme expérimental)

TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

82 1/3 unités

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi le cours du secondaire suivant:
Chimie 444 ou 464

OBJECTIFS

La médecine traditionnelle énergétique orientale conçoit la physiologie de l'homme comme un ensemble synergique, à interaction énergétique interne analogue à celle du milieu environnant, dont il subit également les influences.

L'acupuncture est certes, en Occident, la méthode de soin la plus connue et utilisée parmi celles que comprend la médecine traditionnelle énergétique orientale.

En vertu du règlement sur l'exercice de l'acupuncture par des personnes autres que des médecins, l'acupuncture est la stimulation de certains sites déterminés selon la médecine énergétique traditionnelle orientale de la peau, des muqueuses ou des tissus sous-cutanés du corps humain dans le but d'améliorer la santé au moyen notamment de l'introduction d'aiguilles, de l'application de chaleur, de pression et de courant électrique ou de lumière.

Le programme vise d'abord à familiariser l'élève avec la pensée propre à la médecine traditionnelle énergétique orientale, mais aussi à celle de la médecine occidentale. Cette connaissance de la médecine occidentale permettra d'établir des relations utiles avec les autres professionnels de la santé.

Tout au long de ses études, l'élève apprendra à développer des attitudes et des formes de pensée propices à la pratique éventuelle de l'acupuncture.

Au terme de son programme, l'élève sera capable d'identifier la maladie selon le diagnostic propre à la médecine traditionnelle énergétique orientale et de traiter la maladie selon les techniques de soins spécifiques à l'acupuncture.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'acupuncture se pratique habituellement en cabinet privé, sur les personnes détentrices d'un certificat médical. Le gradué sera appelé à travailler en collaboration avec des médecins et d'autres professionnels du domaine paramédical.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-171-85	ANATOMIE	2-2-2	2
101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
101-942-78	MICROBIOLOGIE ET IMMUNOLOGIE	2-2-2	2
107-901-79	SOINS D'URGENCE	1-2-3	2
112-101-86	HISTOIRE DE L'ACUPUNCTURE	3-0-3	2
112-111-86	MÉDECINE ÉNERGÉTIQUE TRADITIONNELLE ORIENTALE I	3-1-1	1 2/3
112-121-86	ACUPUNCTURE I	2-2-1	1 2/3
112-211-86	MÉDECINE ÉNERGÉTIQUE TRADITIONNELLE ORIENTALE II	4-0-1	1 2/3
112-221-86	ACUPUNCTURE II	2-2-1	1 2/3
112-311-86	MÉDECINE ÉNERGÉTIQUE TRADITIONNELLE ORIENTALE III	5-0-1	2
112-321-86	ACUPUNCTURE III	2-2-1	1 2/3
112-421-86	ACUPUNCTURE IV	4-8-1	4 1/3
112-521-86	ACUPUNCTURE V	2-18-2	7 1/3
112-601-86	STAGÉ D'ACUPUNCTURE	2-28-5	11 2/3
350-906-77	INTERRELATIONS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL	1-2-3	2
401-109-86	GESTION D'UN CABINET D'ACUPUNCTURE	1-2-3	2
411-311-77	MÉDECINE CLINIQUE I	3-1-3	2 1/3
411-421-81	PHARMACOLOGIE ET LABORATOIRE CLINIQUE	3-1-3	2 1/3

8 unités de cours complémentaires

TYPE DE SANCTION: DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

96 1/3 unités

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire:
 - Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)
 - Physique 534 ou (424 ou 434 ou 454, ancien programme)

OBJECTIFS

Le programme est destiné à former des techniciens entraînés suffisamment pour travailler dans différents secteurs ayant trait à la médecine nucléaire. Les techniciens en médecine nucléaire se familiarisent principalement avec les applications et les manipulations de radio-isotopes qui jouent un rôle important dans ce domaine. Ils sont appelés à aider le médecin dans son diagnostic, par l'utilisation d'appareils très spécialisés et par différentes techniques de laboratoire. Par ce fait même, ils ont un lien avec les patients, en produisant des examens tels que: captation, cartographie, à l'aide d'appareils de comptage, de scintillation et autres.

De plus, ils manipulent directement les radio-isotopes en laboratoire, tout en connaissant très bien les nombreux moyens de protection. Des techniciens en médecine nucléaire possèdent donc un champ d'action très divers et en constante évolution.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

- 2 2/3 unités d'éducation physique
- 8 unités de philosophie
- 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-911-78	BIOLOGIE HUMAINE I	3-2-3	2 2/3
101-921-78	BIOLOGIE HUMAINE II	3-2-3	2 2/3
107-101-79	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE LA SANTÉ	2-1-1	1 1/3
142-312-87	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS I	2-1-1	1 1/3
142-330-77	RADIOBIOLOGIE ET PROTECTION	2-1-1	1 1/3
142-332-87	RADIOPHARMACOLOGIE	4-2-4	3 1/3
142-342-87	NOTIONS FONDAMENTALES EN MÉDECINE NUCLÉAIRE	2-1-2	1 2/3
142-352-87	MESURES IN VITRO EN MÉDECINE NUCLÉAIRE	2-2-2	2
142-412-87	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS II	4-1-3	2 2/3
142-442-87	APPAREILLAGE EN MÉDECINE NUCLÉAIRE	4-2-4	3 1/3
142-452-87	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS III	4-1-3	2 2/3

142-512-87	STAGE DE FORMATION PRATIQUE I	0-30-2	10	2/3
142-515-87	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION I	2-0-2	1	1/3
142-522-87	ACQUISITION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION	3-0-3	2	
142-532-87	RADIO-ISOTOPES APPLIQUÉS IV	2-0-1	1	
142-612-87	STAGE DE FORMATION PRATIQUE II	0-30-2	10	2/3
142-614-87	CLINIQUE DE FILMS	2-0-1	1	
142-615-87	SÉMINAIRE D'INTÉGRATION II	2-0-2	1	1/3
142-920-79	TECHNIQUES DE SOINS EN RADIOLOGIE	2-1-1	1	1/3
201-103-77	ÇALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2	2/3
201-217-78	ÉLÉMENTS DE BIOMÉTRIE	2-2-2	2	
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2	2/3
202-205-75	BIOCHIMIE	3-2-3	2	2/3
203-202-74	ÉLECTRICITÉ ET MAGNÉTISME	3-2-3	2	2/3
203-302-74	OPTIQUE ET STRUCTURE DE LA MATIÈRE	3-2-3	2	2/3

8 unités de cours complémentaires

870914

TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES C.E.G.E.P.: 90 1/3 unités
I.T.A.A.: 89 2/3 unités

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire:
 - Mathématique 534 ou (522 ou 532, ancien programme)
 - Physique 534 ou (422 ou 452, ancien programme)
 - Chimie 444 ou 464 ou (442, ancien code)

OBJECTIFS

Former une relève agricole de qualité qui soit au fait des exigences de la profession d'exploitant de ferme, c'est-à-dire, planifier l'établissement, la réaliser, exploiter rationnellement une entreprise agricole au Québec par l'utilisation de principes de gestion, de techniques de production et de mise en marché.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés du programme 152.03 constituent une partie importante de la relève agricole québécoise. Cependant, à cause des facteurs socio-économiques particuliers au secteur agro-alimentaire, peu de finissants s'établissent immédiatement à leur sortie des institutions de formation. Avant de devenir propriétaires ou gérants de fermes, la majorité d'entre eux prolongent leur formation en acquérant une expérience dans divers domaines du secteur agricole.

CONTENU COMMUN

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants de spécialité:

152-109-84	PHYTOTECHNIE	3-2-2	2 1/3
152-110-84	SOLS ET FERTILISATION	3-1-1	1 2/3
152-114-84	RÉALITÉS AGRICOLES DU QUÉBEC	2-2-1	1 2/3
152-131-84	ZOOTECNIE	3-2-2	2 1/3
152-151-84	STAGE I	0-4-1	1 2/3
152-214-84	MENUISERIE ET CONSTRUCTION	2-2-1	1 2/3
152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
152-251-83	STAGE II	1-4-1	2
152-351-84	STAGE III	0-22-2	8

152-451-83	STAGE IV	1-4-1	2
152-510-84	GESTION FINANCIÈRE	2-2-2	2
152-551-83	STAGE V	1-4-1	2
152-651-84	STAGE VI	0-22-2	8
152-930-84	ATELIER DE FERME	1-3-1	1 2/3
152-934-84	ORGANISMES ET POLITIQUES AGRICOLES; STRUCTURES DE COMMERCIALISATION	2-2-2	2
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2
401-652-84	DROIT RURAL ET FISCALITÉ	2-1-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

Plus 18 2/3 unités choisies par l'établissement de formation parmi les cours suivants:

152-311-83	MACHINERIE ET ÉQUIPEMENT	2-3-1	2
152-414-84	AMÉNAGEMENT ET TRAVAIL DU SOL	2-3-1	2
152-421-84	RÉGIE DES PRODUCTIONS ANIMALES SPÉCIALES	3-3-3	3
152-422-87	RÉGIE DE PRODUCTIONS VÉGÉTALES SPÉCIALES	3-3-3	3
152-440-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION BOVINE (viande)	3-3-3	3
152-441-83	PLANIFICATION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-3-2	2 1/3
152-450-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION AVICOLE	3-3-3	3
152-454-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DE LÉGUMES FROIDS	3-3-3	3
152-460-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION OVINE	3-3-3	3
152-470-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION PORCINE	3-3-3	3
152-507-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE	3-3-3	3
152-508-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION CÉRÉALIÈRE ET HERBAGÈRE	3-3-3	3
152-514-84	PROJET D'ÉTABLISSEMENT I	1-2-1	1 1/3
152-554-84	GESTION TECHNICO-ÉCONOMIQUE SPÉCIFIQUE	2-1-2	1 2/3
152-614-84	PROJET D'ÉTABLISSEMENT II	0-4-4	2 2/3
152-631-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION APICOLE	3-3-3	3
152-711-83	GESTION DE L'ÉNERGIE	2-1-1	1 1/3
152-721-83	AMÉNAGEMENT PAYSAGER	2-1-1	1 1/3
152-751-84	ATELIER DE SYNTHÈSE	1-3-3	2 1/3
152-901-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION FRUITIÈRE	3-3-3	3
152-902-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION LAITIÈRE	2-1-1	1 1/3
152-903-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTIONS ANIMALES SPÉCIALES	2-1-1	1 1/3
152-904-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTION DES CULTURES CÉRÉALIÈRES ET INDUSTRIELLES	2-1-1	1 1/3
152-905-84	INITIATION AUX TECHNIQUES DE PRODUCTIONS HORTICOLES	2-1-1	1 1/3
152-922-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION LÉGUMIÈRE DE PLEIN CHAMP	3-3-3	3
152-932-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DES CULTURES INDUSTRIELLES	3-3-3	3
152-942-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DES CULTURES ABRITÉES	3-3-3	3
152-960-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION LAITIÈRE	3-3-3	3
152-970-84	RÉGIE DE L'EAU ET CONSERVATION DU SOL	2-3-1	2
152-982-84	RÉGIE DE LA PRODUCTION DE LA POMME DE TERRE	3-3-3	3
152-990-84	TRACTEURS ET MOTEURS	2-2-1	1 2/3

870520

153.06 Techniques de productions végétales

(1987)

TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91 unités

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours suivants au secondaire:

- . Mathématique 534 ou (522 ou 532, ancien programme);
- . Physique 534 ou (422 ou 432 ou 452, ancien programme);
- . Chimie 564 ou (562, ancien programme).

BUTS

Le programme **Techniques des productions végétales** vise à former des techniciens aptes à travailler au niveau de la production, de la protection, de la récolte, de la conservation, de la mise en marché et de la commercialisation des végétaux ou produits végétaux destinés à l'alimentation animale et à l'alimentation humaine.

Il s'agit donc d'un programme axé sur l'ensemble des productions végétales qui assure à sa clientèle une grande polyvalence tout en lui laissant un choix de spécialisation soit en horticulture légumière et fruitière, soit en serriculture, soit en culture écologique.

OBJECTIFS

Au terme de sa formation l'élève sera en mesure:

- de conseiller les producteurs sur la planification, la protection, la régie des cultures de même que sur la récolte et la conservation de ces produits.
- d'appliquer les techniques permettant de répondre aux exigences des cultures tout en respectant les objectifs et la situation de l'exploitation ou de l'entreprise.
- d'assurer un soutien aux producteurs ou à l'entreprise au niveau de la gestion.
- d'agir comme aide à la recherche dans les projets impliquant des productions végétales.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les diplômés en Techniques de productions végétales sont appelés à occuper des fonctions liées au domaine agricole ou horticole, au sein d'entreprises privées, d'institutions gouvernementales ou para-gouvernementales ainsi que dans les centres de recherche.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

Plus les cours suivants:

101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	2-2-2	2
101-952-81	TAXONOMIE VÉGÉTALE (exp.)	2-2-2	2
101-980-87	ENNEMIS DES CULTURES I	3-2-2	2 1/3
150-370-84	SOLS ET FERTILISATION	3-2-2	2 1/3
152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
152-910-78	GÉNÉTIQUE ET AMÉLIORATION	2-1-2	1 2/3
152-934-84	ORGANISMES ET POLITIQUES AGRICOLES		
	STRUCTURES DE COMMERCIALISATION	2-2-2	2
152-940-78	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-2-2	2
153-101-87	TRAVAIL ET RÉGIE DES SOLS	2-2-2	2
153-102-87	CULTURES FOURRAGÈRES, CÉRÉALIÈRES ET PROTÉAGINEUSES I	2-2-2	2
153-103-87	CULTURES FOURRAGÈRES, CÉRÉALIÈRES ET PROTÉAGINEUSES II	2-2-2	2
153-104-87	ENNEMIS DES CULTURES II	3-2-2	2 1/3
153-105-87	UTILISATION RATIONNELLE DES PESTICIDES	2-2-2	2
153-106-87	PROJET ÉLÈVE I	2-0-4	2
153-107-87	PROJET ÉLÈVE II	2-0-4	2
153-108-87	STAGE	0-2-4	2
153-315-84	MICROBIOLOGIE AGRICOLE	2-2-2	2
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2	2

201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 2/3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
203-906-81	PHYSIQUE (exp.)	3-2-3	2 2/3
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2

8 unités de cours complémentaires

Plus 16 unités de formation choisies par le collège parmi la liste de cours qui suit:

150-410-81	PRODUCTIONS ANIMALES	2-2-2	2
152-492-81	BOISÉ DE FERME	2-1-2	1 2/3
153-109-87	HORTICULTURE LÉGUMIÈRE ET FRUITIÈRE I	2-2-2	2
153-111-87	CULTURE ÉCOLOGIQUE DES PLANTES ALIMENTAIRES I	2-2-2	2
153-112-87	SERRE ET SERRICULTURE I	2-2-2	2
153-113-87	HORTICULTURE LÉGUMIÈRE ET FRUITIÈRE II	2-2-2	2
153-114-87	CULTURE ÉCOLOGIQUE DES PLANTES ALIMENTAIRES II	2-2-2	2
153-115-87	SERRE ET SERRICULTURE II	2-2-2	2
153-456-78	PROPAGATION DES PLANTES	2-1-2	1 2/3
153-506-78	AMÉLIORATION DES PLANTES	2-2-2	2
153-536-87	CULTURE ORNEMENTALE	2-2-2	2
153-990-84	RÉCOLTE ET CONSERVATION	2-2-2	2
155-557-81	ACÉRICULTURE	2-2-2	2
360-102-87	PROFIL INTÉGRATEUR	4-4-4	4

870507

153.08 Techniques des sols

(1987)

TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91 unités

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours suivants du secondaire:

- . Mathématique 534 ou (522 ou 532, ancien programme);
- . Physique 534 ou (422 ou 432 ou 452, ancien programme);
- . Chimie 564 ou (562, ancien programme).

BUTS

Le programme vise à ce que le technicien connaisse et développe, au maximum, ses habiletés humaines et professionnelles afin de lui permettre d'adopter des attitudes pertinentes aux différentes situations rencontrées dans son milieu de travail.

OBJECTIFS

Au terme de son cheminement dans le programme l'élève qui aura répondu aux exigences de la formation aura acquis les connaissances et habiletés qui lui permettront de:

- 1) communiquer des concepts et des techniques reliés à la science du sol et de maîtriser les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exercice de ses activités professionnelles en relation avec la clientèle ou l'employeur;
- 2) conseiller les différents intervenants dans le domaine agricole sur la conservation des sols minéraux et organiques, la gestion des eaux sur la ferme et la protection de l'environnement agricole;
- 3) d'assurer un support technique approprié lors de la réalisation d'études de sol (localisation, évolution, répartition, classement et utilisation des sols).

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le programme de techniques des sols vise prioritairement à former des techniciens qui seront aptes à travailler dans le domaine de la gestion des eaux sur la ferme, de la conservation et de l'amélioration des sols minéraux et organiques.

Il vise également à permettre aux techniciens des sols d'oeuvrer avec compétence dans les activités reliées à la cartographie et à la classification des sols, à la protection de l'environnement agricole, à la recherche et au développement de nouvelles technologies en science du sol.

Les techniciens en sol sont au service des organismes privés et publics reliés directement ou indirectement à l'exploitation du sol.

Ils peuvent oeuvrer à titre de technicien en laboratoire ou sur le terrain, de conseiller-technique, de contremaître de travaux mécanisés ou d'assistant de recherche.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

Plus les cours suivants:

101-933-84	ANATOMIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES	2-2-2	2
150-120-87	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	2-2-2	2
152-402-87	CÉRÉALES ET HERBAGES	3-2-2	2 1/3
152-934-84	ORGANISMES ET POLITIQUES AGRICOLES STRUCTURES DE COMMERCIALISATION	2-2-2	2
153-116-87	CONSERVATION DU SOL I	2-2-2	2
153-117-87	CONSERVATION DU SOL II	1-3-2	2
153-118-87	PROJET ÉLÈVE I	2-0-4	2
153-119-87	PROJET ÉLÈVE II	2-0-4	2
153-120-87	STAGE	0-2-4	2
153-308-81	CHIMIE DU SOL	2-2-2	2
153-338-78	PHYSIQUE DU SOL	3-3-3	3
153-410-81	MACHINISME AGRICOLE	2-2-2	2
153-448-87	MICROBIOLOGIE DU SOL	3-3-2	2 2/3
153-460-78	FERTILISATION DU SOL	3-1-2	2
153-538-81	DRAINAGE	3-3-3	3

201-905-84	STATISTIQUE	3-0-2	1 2/3
202-105-75	CHIMIE GÉNÉRALE ET ORGANIQUE	3-2-3	2 2/3
202-304-78	BIOCHIMIE	3-2-3	2 2/3
203-906-81	PHYSIQUE (exp.)	3-2-3	2 2/3
205-904-87	GÉOLOGIE APPLIQUÉE	2-1-2	1 2/3
205-914-81	PÉDOLOGIE	3-2-2	2 1/3
205-945-81	GÉOMORPHOLOGIE DU QUATERNAIRE	2-2-2	2
230-906-81	INTRODUCTION À LA CARTOGRAPHIE ET LA PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2	1 2/3
230-910-78	TOPOMETRIE I	2-2-2	2

8 unités de cours complémentaires

Plus 12 unités de formation choisies par le collège parmi la liste qui suit:

150-410-81	PRODUCTIONS ANIMALES	2-2-2	2
150-950-81	PHYTOPROTECTION	2-1-2	1 2/3
152-220-83	GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE	2-2-2	2
152-492-81	BOISÉ DE FERME	2-1-2	1 2/3
152-940-78	NUTRITION ET ALIMENTATION	2-2-2	2
153-105-87	UTILISATION RATIONNELLE DES PESTICIDES	2-2-2	2
153-121-87	BRISE-VENT	2-2-2	2
153-638-78	IRRIGATION	1-2-1	1 1/3
153-666-81	SERRE ET SERRICULTURE	2-2-2	2
360-102-87	PROFIL INTÉGRATEUR	4-4-4	4
401-152-84	SYSTÈMES COMPTABLES AGRICOLES	2-3-1	2

870507

Ministères et organismes gouvernementaux: Affaires urbaines, Affaires municipales, Environnement, Industrie Commerce et Tourisme, Énergie et Ressources, Transport, Loisir, Chasse et Pêche, Affaires Indiennes, Société d'Habitation du Québec, Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement. Municipalités: Services d'urbanisme, Communautés urbaines, Municipalités régionales de comté. Secteur privé: Firmes d'urbanisme et d'aménagement, Firmes d'ingénieurs, d'architectes, d'arpentage spécialisées en aménagement du territoire.

Les techniciens en aménagement du territoire se verront tout d'abord confier des tâches d'exécution. Leur travail se fera principalement dans des bureaux, des ateliers ou salles de dessin. Ils devront aussi se rendre sur le terrain pour recueillir des données et superviser l'exécution de projets d'aménagement. Ils pourront par la suite avoir accès à des postes de coordination et de supervision de la mise en oeuvre de projets d'aménagement. Ses champs d'intervention principaux sont les plans et études d'aménagement et d'urbanisme, les plans d'aménagement touristique et récréatif, les études de rénovation urbaine et d'habitat, les études de transport urbain et régional, les plans de lotissement.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
 8 unités de philosophie
 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

101-202-81	LE MILIEU VIVANT	2-1-2	1 2/3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2 2/3
222-111-87	INTRODUCTION A L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	2-2-2	2
222-211-87	MÉTHODES DE PLANIFICATION	2-2-2	2
222-231-87	PLANS, CARTES ET GRAPHIQUES	2-3-2	2 1/3
222-311-87	DOSSIERS BIO-PHYSIQUES	2-4-2	2 2/3
222-321-87	DOSSIERS SOCIO-ÉCONOMIQUES	1-3-2	2
222-351-87	LE DOMAINE BÂTI	2-2-2	2
222-411-87	PRINCIPES ET CONCEPTS	2-1-1	1 1/3
222-421-87	AMÉNAGEMENT URBAIN ET RÉGIONAL	2-3-2	2 1/3
222-431-87	DESIGN EN AMÉNAGEMENT	2-2-2	2
222-441-87	PHOTO-INTERPRÉTATION	1-2-2	1 2/3
222-511-87	RÈGLEMENTATION D'URBANISME ET LÉGISLATIONS	2-3-2	2 1/3
222-561-87	VOIRIE	2-2-1	1 2/3
222-581-87	DROIT FONCIER	2-1-2	1 2/3
222-661-87	INFRASTRUCTURES MUNICIPALES	2-2-2	2
222-691-87	STAGE EN ENTREPRISE	0-8-2	3 1/3
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
230-932-81	PHOTOGRAMMÉTRIE	1-2-2	1 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
320-222-81	INTRODUCTION AU MILIEU PHYSIQUE	3-1-2	2
385-953-73	LA VIE POLITIQUE MUNICIPALE	3-0-3	2
401-417-77	PRINCIPES DE GESTION ET DE COMPTABILITÉ	3-0-1	1 1/3
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO- ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

Plus entre 9 1/3 et 11 1/3 unités choisies par le collège parmi les cours suivants:

221-104-81	INTRODUCTION À L'ÉVALUATION	2-1-2	1 2/3
221-204-81	MATRICE GRAPHIQUE ET BUREAU D'ENREGISTREMENT	3-3-3	3
222-521-87	LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ESPACE	2-1-2	1 2/3
222-531-87	MAQUETTE	1-4-2	2 1/3
222-551-87	HABITATION ET RÉNOVATION	1-2-1	1 1/3
222-571-81	AMÉNAGEMENT RÉCRÉATIF ET TOURISTIQUE	2-2-2	2
222-591-87	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	1-4-3	2 2/3
222-631-81	AMÉNAGEMENT PAYSAGISTE	1-2-2	1 2/3
230-922-81	TOPOMÉTRIE III	2-2-2	2

Secteur professionnel:

233.00 TRANSFORMATION DU BOIS EN PRODUITS FINIS

233.01 Techniques du meuble et bois ouvré (1987)
(programme expérimental)

TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 91 1/3 unités

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE:

- Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 534 ou (522 ou 532, ancien programme)
Physique 534 ou (422 ou 432 ou 452, ancien programme)*

* Cette condition d'admission est applicable à compter de septembre 1989.

Ce programme s'adresse indifféremment aux hommes et aux femmes.

OBJECTIFS

Le programme des Techniques du meuble et du bois ouvré vise à former des techniciens appelés à faire le lien entre la direction et les ouvriers dans les industries de transformation du bois en produits finis.

Il vise à faire acquérir aux élèves une formation générale assez large pour qu'ils soient en mesure d'évoluer normalement dans la société et une formation technique qui leur permettra d'exercer leur profession de façon satisfaisante, grâce au développement de leur créativité et de leur autonomie.

Orienté vers la production industrielle, le programme des Techniques du meuble et du bois ouvré prépare l'élève à exécuter des tâches à caractère technique et prépare l'accès à des postes de gestion de la production.

Outre la préparation des programmes de mise en production sur équipement conventionnel et automatisé, le sortant sera préparé à exécuter les tâches suivantes:

- Établir les opérations de fabrication pour la réalisation industrielle d'un produit;
- Préparer les tableaux, graphiques et diagrammes, servant à illustrer les cheminements et les manutentions de pièces, l'occupation des espaces et le temps d'utilisation des équipements de production;
- Rendre les postes de travail fonctionnels et productifs en tenant compte de la manutention et de la méthode de travail;

- Interpréter les dessins et les fiches de production; compiler les données d'inspection et les traduire en graphiques en utilisant les procédures propres au contrôle statistique dans le but de maintenir la qualité du produit; évaluer les résultats des contrôles et les schématiser de manière à transmettre l'information aux services impliqués;
- Produire et analyser des schémas, des dessins de pièces, des ensembles, pour en déterminer ou illustrer les modes et processus logiques de fabrication et pour obtenir une production optimale.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

L'industrie du meuble et du bois ouvré, implantée au Québec depuis déjà longtemps, aborde une nouvelle page de son histoire où s'inscrit en toute première ligne, la modernisation de la gestion, de l'équipement et de la production. Ce contexte est porteur d'une demande de techniciens dynamiques et prêts à relever des défis.

Les sortants du collégial sont appelés à remplir diverses fonctions au niveau intermédiaire de l'organisation d'une industrie dans les services suivants:

- Génie industriel, à titre de préposé à l'étude des méthodes de travail, à la mesure des temps et mouvements et à l'analyse des tâches;
- Dessin, à titre de préposé à la réalisation des dessins techniques et à l'élaboration du dossier de production;
- Gestion de la production, à titre de responsable de la planification, de l'organisation et de divers contrôles effectués à certaines étapes de la fabrication.

Ce secteur économique étant composé majoritairement de petites et de moyennes entreprises, les sortants sont également appelés, après quelques années d'expérience, à remplir des postes supérieurs de gestion, tels que: contrôleur de la qualité, directeur de la production, préposé à l'agencement des équipements, surintendant ou gérant d'usine.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
 8 unités de philosophie
 8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-227-77	STATISTIQUE ET CONTRÔLE	2-2-2	2
201-602-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques industrielles)	3-2-3	2 2/3
233-101-85	INTRODUCTION À LA FABRICATION EN SÉRIE	3-4-2	3
233-201-85	PRINCIPES DE FABRICATION I	2-3-2	2 1/3
233-211-85	AUTOMATISMES	2-2-1	1 2/3
233-221-85	PRODUITS DE FINITION	2-3-2	2 1/3
233-241-85	ÉTUDE DES MATÉRIAUX	2-1-1	1 1/3
233-301-85	PRINCIPES DE FABRICATION II	3-4-2	3
233-311-85	DESSIN DE CONSTRUCTION DU MEUBLE I	3-3-2	2 2/3

233-321-85	PROCÉDÉS DE FINITION	2-2-1	1 2/3
233-341-85	PHYSIQUE DU BOIS	3-2-3	2 2/3
233-401-85	PRINCIPES DE FABRICATION III	2-3-2	2 1/3
233-402-85	BOIS OUVRÉ	2-2-1	1 2/3
233-411-85	DESSIN DE CONSTRUCTION DU MEUBLE II	3-3-2	2 2/3
233-432-85	INTRODUCTION AU REMBOURRAGE INDUSTRIEL	2-0-1	1
233-451-85	ÉTUDE DES STYLES	2-0-1	1
233-511-85	ÉTUDE DES MÉTHODES	2-1-2	1 2/3
233-521-85	ANALYSE ET DESSIN DE MEUBLE ET DE BOIS OUVRÉ	2-3-2	2 1/3
233-531-85	MESURE DU TRAVAIL	3-2-2	2 1/3
233-561-85	DOSSIER DE PRODUCTION	2-3-3	2 2/3
233-661-85	GESTION DE LA PRODUCTION	2-3-3	2 2/3
233-671-85	STAGE EN ENTREPRISE	0-7-2	3
233-681-85	COMMANDE NUMÉRIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
401-903-85	ANALYSE ET CONTRÔLE DES PRIX DE REVIENT	2-1-3	2
401-905-85	EVALUATION DES TÂCHES ET PLANS BONIS	3-0-3	2

8 unités de cours complémentaires

plus 5 1/3 ou 5 2/3 unités choisies parmi les cours suivants:

233-502-85	DESSIN, PRÉSENTATION ET STYLE	2-3-3	2 2/3
233-563-87	AMÉNAGEMENT DES ATELIERS DE PRODUCTION	2-3-3	2 2/3
233-602-85	INTRODUCTION AU DESIGN	2-3-3	2 2/3
233-663-87	AGENCEMENT DE LA MACHINERIE DE PRODUCTION	2-3-3	2 2/3
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
420-927-84	INITIATION À L'INFORMATIQUE ET ÉLÉMENTS DE PROGRAMMATION	2-2-2	2

870630

Secteur professionnel:
243.00 ÉLECTROTECHNIQUE

Tronc commun des programmes
243.01, 243.02, 243.03 et 243.05

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 534 ou (522 ou 532, ancien programme)
Physique 534 ou (422 ou 432 ou 452, ancien programme)
Chimie 444 ou 464 ou (442 ou 462, ancien code)

PRÉAMBULE

Les programmes du secteur électrotechnique se composent d'un tronc commun de quatre sessions et de quatre voies de sorties de deux sessions chacune, soit: 243.01 électrodynamique, 243.02 instrumentation et contrôle, 243.03 électronique, 243.05 équipements audio-visuels. Le choix des quatre voies de sorties se fait à la fin de la quatrième session.

OBJECTIF DU TRONC COMMUN

L'objectif du tronc commun est de permettre aux élèves d'acquérir les savoirs et savoir faire indispensables à tous les techniciens en électrotechnique quelque soit leur choix d'orientation. À la fin du tronc commun, l'élève sera capable d'effectuer des mesures analogiques et numériques en milieu industriel. Vérifier, étalonner et régler les systèmes de mesure. Interpréter les caractéristiques des circuits intégrés linéaires et les interrelier dans des systèmes fonctionnels. Utiliser différents moyens élémentaires de contrôle de machines électriques. Utiliser un micro-ordinateur dans différentes applications. Analyser, réaliser un circuit numérique et analogique complet utilisant des circuits intégrés. Modifier la structure d'un micro-ordinateur pour une application donnée. Effectuer des dessins et des croquis de nature électrique, électronique et mécanique.

Ces programmes en électrotechnique de niveau collégial visent à préparer des techniciens compétents pour des tâches d'aide à la conception, de modification, d'élaboration, de planification, de réalisation, de construction, de vérification, d'installation, d'entretien et de réparation dans la spécialité qu'il aura choisie.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-171-78	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE I	3-2-2	2 1/3
201-271-78	MATHÉMATIQUE APPLIQUÉE II	3-2-2	2 1/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-243-84	DESSIN, CROQUIS ET LECTURE DE PLAN	2-2-2	2
243-150-84	CIRCUITS LOGIQUES	2-2-2	2
243-160-84	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES D'ÉLECTROTECHNIQUE	2-2-2	2
243-170-84	CIRCUITS À COURANT CONTINU	3-2-2	2 1/3
243-250-84	COMMUTATION PAR SEMICONDUCTEUR	3-2-2	2 1/3
243-260-84	INTRODUCTION AUX MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-270-84	CIRCUITS À COURANT ALTERNATIF	3-2-2	2 1/3
243-350-84	CIRCUITS NUMÉRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-360-84	MICRO-ORDINATEURS	2-2-2	2
243-370-84	ALIMENTATION-THYRISTOR	3-2-2	2 1/3
243-380-84	MACHINES ÉLECTRIQUES	3-2-2	2 1/3
243-390-84	INITIATION AUX TECHNIQUES INDUSTRIELLES	2-3-1	2
243-460-84	MESURE ET MILIEU INDUSTRIEL	3-2-2	2 1/3
243-470-84	CIRCUITS INTÉGRÉS LINÉAIRES	3-2-2	2 1/3
243-480-84	INITIATION AUX CONTRÔLES DE MACHINES	3-2-2	2 1/3
243-490-84	INITIATION AU PROJET	2-1-1	1 1/3

8 unités de cours complémentaires

870923

TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

91 unités

OBJECTIFS

Utiliser, choisir, étalonner, calibrer et réparer les éléments d'une boucle de contrôle, les instruments et les appareils impliqués dans l'ensemble des procédés industriels en usage dans les entreprises. Améliorer et développer le contrôle et la mesure des procédés industriels. Superviser le montage de systèmes de contrôle. Effectuer des tâches connexes dans les secteurs de l'électronique, de la pneumatique et de l'hydraulique. Associer des circuits électriques, électroniques, pneumatiques, hydrauliques et mécaniques. Exécuter les schémas, simplifier, modifier, réaliser et réparer les systèmes faisant appel aux notions d'asservissement. Exercer une maintenance préventive sur ces différents systèmes de contrôle en industrie.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le système d'instrumentation d'une usine est constitué d'instruments de mesure servant à vérifier la qualité ou la quantité des produits et d'appareils de contrôle servant à maintenir les variations de la production dans les normes requises.

Les industries pétrolières, chimiques, aéronautiques, les laboratoires pharmaceutiques et médicaux, les usines de formation, les services publics, engagent de nombreux techniciens en instrumentation et contrôle.

CONTENU DU PROGRAMME

Le contenu du tronc commun, plus les cours suivants:

243-552-84	INSTRUMENTATION INDUSTRIELLE	3-2-2	2 1/3
243-562-84	AUTOMATISATION	3-2-2	2 1/3
243-572-84	ÉLÉMENTS DE SYSTÈMES	2-2-2	2
243-592-84	PROJET I	1-2-1	1 1/3
243-652-84	INSTRUMENTATION D'ANALYSE	3-2-2	2 1/3
243-662-84	AUTOMATISATION INDUSTRIELLE	3-3-3	3
243-692-84	PROJET II	2-3-2	2 1/3

Plus 2 cours à option parmi les suivants:

243-108-87	COMMANDE ET RÉGULATION PAR AUTOMATE PROGRAMMABLE	2-3-2	2 1/3
243-109-87	ÉLECTRONIQUE ET ÉLECTRICITÉ INDUSTRIELLES	3-3-2	2 2/3
243-542-84	TECHNIQUES D'INTERFACE	2-3-2	2 1/3
243-672-84	TÉLÉMESURE	3-3-2	2 2/3
243-682-84	TÉLÉVISION INDUSTRIELLE	3-3-2	2 2/3

Secteur professionnel:
271.00 TECHNOLOGIE MINÉRALE

Tronc commun des programmes
271.01, 271.02, 271.03 et 271.20

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi les cours du secondaire:
Mathématique 534 ou (522 ou 532, ancien programme)
Physique 534 ou (422 ou 432 ou 452, ancien programme)
Chimie 564 ou (562, ancien code)

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-117-73	ÉLÉMENTS DE STATISTIQUE	2-1-3	2
201-702-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (bâtiment et territoire)	3-2-3	2 2/3
202-102-82	CHIMIE GÉNÉRALE	3-2-2	2 1/3
203-102-74	MÉCANIQUE	3-2-3	2 2/3
203-971-76	ÉLECTRICITÉ ÉLÉMENTAIRE	2-1-1	1 1/3
230-910-78	TOPOMÉTRIE I	2-2-2	2
230-920-78	TOPOMÉTRIE II	2-2-2	2
242-101-76	SCIENCES GRAPHIQUES I	2-2-2	2
242-201-76	SCIENCES GRAPHIQUES II	2-2-2	2
242-271-85	GÉOMETRIE COTÉE	2-2-2	2
271-110-82	ÉLÉMENTS DE GÉOLOGIE	2-2-1	1 2/3
271-113-85	RÉSOLUTION DE PROBLÈMES	2-2-2	2
271-120-82	INITIATION À LA GÉOLOGIE APPLIQUÉE	2-2-1	1 2/3
271-130-82	EXPLOITATION DES MINES	2-1-1	1 1/3
271-140-82	CONSTRUCTION MINIÈRE I	2-1-1	1 1/3
271-220-82	CONÇASSAGE ET BROUAGE	2-2-2	2
271-310-82	MINÉRALOGIE ET PÉTROLOGIE	2-1-1	1 1/3
271-320-82	CLASSIFICATION ET CONCENTRATION GRAVIMÉTRIQUE	3-2-2	2 1/3
271-350-82	TOPOMÉTRIE MINIÈRE I	3-3-3	3
271-430-82	ÉVALUATION DES GISEMENTS	3-2-2	2 1/3
271-630-82	OPÉRATIONS MINIÈRES	1-1-1	1

401-271-82 STRUCTURE DE L'ENTREPRISE ET GESTION DU
PERSONNEL

2-1-1 1 1/3

8 unités de cours complémentaires

870930

Secteur professionnel:

384.00 TECHNIQUES DE RECHERCHE EN SCIENCES HUMAINES

384.01 Techniques de recherche, enquête et sondage

(1987)

TYPE DE SANCTION: DIPLÔME D'ÉTUDES COLLÉGIALES

89 2/3 unités

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 534 ou (522 ou 532, ancien programme)

OBJECTIFS

Les techniciens en recherche, enquête et sondage possèdent les connaissances et les habiletés pour recueillir, traiter et transmettre des informations de façon scientifique.

Au terme de leurs études, les techniciens possèdent une solide formation de base en sciences humaines, ainsi qu'une formation spécialisée en méthodologie qualitative et quantitative, communication et relations humaines, entrevue et psychométrie, information et statistiques, recherches documentaires.

Cette formation rend les techniciens sensibles à tous les aspects du comportement humain, à l'intérieur d'une démarche objective et rigoureuse.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les techniques de recherche, enquête et sondage desservent un marché d'emplois polyvalent et diversifié, à l'intérieur des activités de recherche d'information des entreprises publiques et privées.

1. Le domaine de la recherche sociale et de l'étude de marché

Le diplômé y réalise les activités techniques d'études méthodiques de questions sociales, économiques et commerciales, grâce aux sondages, à l'observation de groupe, à la recherche documentaire et aux statistiques. Il y occupe des postes de coordonnateur de sondage, technicien en recherche, technicien en statistiques et interviewer-codeur.

Dans le secteur privé, il travaille dans des maisons de sondage ou des services de recherches en marketing. Dans le secteur public, il travaille dans les services de recherches et de statistiques.

2. Le domaine de l'enquête administrative

Le diplômé y réunit des informations et vérifie certains faits, afin de permettre aux organismes publics et aux entreprises privées de prendre des décisions éclairées.

Il occupe des postes d'inspecteur-enquêteur. Dans le secteur public, il peut travailler, entre autres, aux Commissions des Normes du travail et de la Santé et Sécurité du Travail, au ministère de la Santé et des Services sociaux et aux Douanes.

Dans l'entreprise privée, il travaille notamment comme enquêteur de crédit ou d'assurances.

3. Le domaine de l'enquête psychométrique

Le diplômé réalise, pour le compte d'une administration publique ou privée, les activités techniques nécessaires à la mesure des comportements individuels, grâce à l'utilisation de tests standardisés et d'entrevues face à face. Ces informations servent à évaluer ou sélectionner des personnes.

Il occupe des postes de technicien en psychométrie dans les écoles et dans les services de gestion du personnel.

4. Le domaine de l'information-liaison

Le diplômé recueille les demandes d'information du public et il y répond, dans le cadre d'une administration publique ou privée. Il y occupe des postes de technicien en information ou d'agent de liaison.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
201-437-77	ANALYSE STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
350-102-71	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE	2-1-3	2
350-903-77	PSYCHOLOGIE SOCIALE	2-1-3	2
384-101-85	INTRODUCTION AUX TECHNIQUES DE RECHERCHE	2-1-3	2
384-111-85	LES INSTRUMENTS DU TECHNICIEN EN RECHERCHE	1-2-3	2
384-201-78	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE I	3-0-3	2
384-211-85	LA CUEILLETTE DE L'INFORMATION	2-1-3	2
384-301-85	MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE II	2-1-3	2
384-311-78	LE CONTACT PSYCHOSOCIAL	1-3-1	1 2/3
384-321-85	ENTREVUE I	1-3-1	1 2/3
384-401-85	RECHERCHES SOCIALES	2-2-2	2
384-421-85	ENTREVUE II	1-3-1	1 2/3
384-501-85	ORGANISATION DE DONNÉES QUANTITATIVES	2-2-2	2
384-511-85	RECHERCHE ET DOCUMENTATION	1-2-3	2

384-531-85	OBSERVATION ET ENTREVUE DE GROUPE	2-4-3	3
384-541-78	LA TRANSMISSION DE L'INFORMATION	1-2-3	2
384-551-85	ORGANISATION DE DONNÉES QUALITATIVES	1-2-3	2
384-561-85	THÉORIE ET PRATIQUE DES SONDAGES	2-1-3	2
387-960-83	INITIATION À LA SOCIOLOGIE	3-0-3	2
387-961-83	CHANGEMENT SOCIAL	3-0-3	2
412-541-86	TRAITEMENT DE TEXTE	1-2-3	2
420-904-85	UTILISATION DE LOGICIELS SUR MICRO-ORDINATEURS	1-2-2	1 2/3

8 unités de cours complémentaires

plus 16 unités constituées à partir des cours suivants au choix du collège

383-935-74	L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC	3-0-3	2
384-521-85	MESURES STANDARDISÉES ET NORMALISÉES	1-2-3	2
384-601-85	ENQUÊTES ÉCONOMIQUES ET DÉMOGRAPHIQUES	3-0-3	2
384-641-85	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-9-9	6
384-661-87	RÉSEAUX INSTITUTIONNELS D'INFORMATION	1-2-3	2
384-901-87	L'ENQUÊTE SOUTIEN À LA PRISE DE DÉCISION	3-0-3	2
384-902-87	RECHERCHES EN SANTÉ	2-1-3	2
384-903-87	TRAITEMENT DE DONNÉES D'ENQUÊTE	1-2-3	2
384-904-87	ORGANISATION DE DONNÉES QUANTITATIVES II	1-2-3	2
387-968-82	SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ	3-0-3	2
401-999-82	COMPTABILITÉ	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
420-945-76	INFORMATIQUE S.P.S.S.	3-0-3	2

870521

Secteur professionnel:
410.00 TECHNIQUES ADMINISTRATIVES

Tronc commun des programmes
410.01, 410.02, 410.03, 410.04,
410.05, 410.07, 410.11 et 410.15

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 534 ou (522 ou 532, ancien programme)

OBJECTIFS DU TRONC COMMUN

Les activités d'apprentissage veulent rendre l'élève apte à: manipuler les outils administratifs de base, comprendre les concepts administratifs de base; posséder et utiliser le langage administratif courant; s'informer sur les grandes fonctions de l'entreprise avec ou sans but lucratif et leur environnement; choisir une option en fin de seconde année et en justifier le choix; vivre une première expérience d'ordre administratif, commercial et humain, avec le milieu socio-économique; utiliser le langage mathématique et les outils correspondants dans l'approche et la solution de problèmes administratifs touchant à l'option choisie; posséder en parallèle à sa spécialisation, une attitude philosophique, à la défendre et à l'expliquer.

CONTENU COMMUN DES PROGRAMMES

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-103-77	CALCUL DIFFÉRENTIEL ET INTÉGRAL I	3-2-3	2 2/3
201-302-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la gestion)	3-2-3	2 2/3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-401-82	MANAGEMENT	2-2-2	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3

401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2

8 unités de cours complémentaires

870930

Secteur professionnel:
413.00 COOPÉRATION

413.01 Administration et coopération (1987)

TYPE DE SANCTION: DIPLOME D'ÉTUDES COLLÉGIALES 87 1/3 unités

CONDITION PARTICULIÈRE D'ADMISSION ÉTABLIE PAR LE MINISTRE

- Avoir réussi le cours du secondaire:
Mathématique 534 ou (528 ou 538, ancien programme)

PRÉAMBULE

Ce programme de formation professionnelle a été bâti pour répondre aux besoins des institutions oeuvrant dans le domaine coopératif. Le but poursuivi par ce programme est de former des techniciennes et des techniciens compétents en administration et capables de mettre à profit leurs connaissances spécialisées au service des valeurs coopératives.

OBJECTIFS

Effectuer les principales tâches opérationnelles du secteur administratif et du secteur conseil dans une entreprise coopérative.

Solutionner des problèmes administratifs en utilisant les concepts et les outils de base.

Promouvoir et appliquer les principes et les valeurs de la coopération dans l'exercice de ses fonctions.

S'adapter aux situations nouvelles en mettant à profit sa formation générale et en transférant les habiletés acquises.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Les entreprises coopératives jouent un rôle important au Québec et voient la nécessité d'employer du personnel bien formé à l'administration et à la coopération.

Ces entreprises recherchent des personnes aptes à fournir un support opérationnel à l'ensemble de l'entreprise dans des fonctions de niveau technique: soit dans des activités de contrôle, soit dans des activités de conseil.

Les activités de contrôle peuvent être les suivantes: tenir à jour et vérifier les entrées comptables de l'entreprise; établir les états financiers de bilan et de revenus et dépenses; participer à la préparation des prévisions budgétaires. Les activités de conseil: analyser les besoins des membres; conseiller dans le choix de produits et services; participer à des activités de mise en marché.

CONTENU DU PROGRAMME

Les cours obligatoires:

2 2/3 unités d'éducation physique
8 unités de philosophie
8 unités de langue et littérature

plus les cours suivants:

201-302-85	COMPLÉMENTS DE MATHÉMATIQUE (techniques de la gestion)	3-2-3	2 2/3
201-337-77	STATISTIQUE	3-2-3	2 2/3
383-920-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE I	3-0-3	2
383-921-71	INTRODUCTION À L'ÉCONOMIQUE II	3-0-3	2
401-410-79	DYNAMIQUE DE L'ENTREPRISE	2-2-3	2 1/3
401-420-79	DROIT DE L'ENTREPRISE	3-1-4	2 2/3
401-430-79	GESTION DU PERSONNEL	3-0-3	2
410-110-79	COMPTABILITÉ I	3-1-4	2 2/3
410-210-79	COMPTABILITÉ II	3-1-4	2 2/3
410-320-79	COMPTABILITÉ ANALYTIQUE DE GESTION	3-1-4	2 2/3
410-410-79	GESTION DES OPÉRATIONS	3-0-3	2
410-430-74	MARKETING I	3-1-4	2 2/3
410-513-79	COMPTABILITÉ III	3-1-4	2 2/3
410-540-79	FINANCE I	3-1-4	2 2/3
410-553-79	MÉTHODOLOGIE QUANTITATIVE	4-0-4	2 2/3
413-111-87	DEONTOLOGIE ET MONDE DES AFFAIRES	1-1-2	1 1/3
413-201-87	HISTOIRE ET SOCIOLOGIE DE LA COOPÉRATION	3-0-3	2
413-604-87	POLITIQUES COOPÉRATIVES	3-0-3	2
420-947-84	INTRODUCTION À L'INFORMATIQUE DE GESTION	2-1-3	2
420-960-81	INITIATION AUX APPLICATIONS DE GESTION	2-1-3	2
8 unités de	cours complémentaires		

plus six (6) cours au choix parmi les suivants:

413-112-87	PROJET EN COURS D'ÉTUDES	2-3-3	2 2/3
413-113-87	GESTION FINANCIÈRE D'UNE ENTREPRISE COOPÉRATIVE	2-1-3	2
413-114-87	PROJET DE FIN D'ÉTUDES	0-4-4	2 2/3
413-202-87	COMPTABILITÉ APPLIQUÉE À UNE ENTREPRISE COOPÉRATIVE	3-1-3	2 1/3
413-601-87	SOCIOLOGIE DU COMPORTEMENT ÉCONOMIQUE	2-2-3	2 1/3
413-602-87	ÉPARGNE ET CRÉDIT	3-1-3	2 1/3
413-603-82	PARTICIPATION ET COOPÉRATION	2-2-3	2 2/3